

Secret professionnel médical et responsabilité

OBJECTIFS

- Maîtriser les définitions de notions souvent confondues
- Connaître ce qu'est le secret professionnel et ses différentes exceptions légales et (ou) hiérarchiques

PUBLIC

Médecins et personnel soignant.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exemples de protocoles de partage d'information auxquels le formateur a pu participer.

DATES :

PARIS > 4-5 JUILLET 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

1^{ère} partie - LE DROIT AU SECRET : COROLLAIRE DU DROIT A L'INFORMATION

Les obligations du professionnel de santé attachées au respect du secret médical

- Les personnes tenues au secret (médicales, non médicales, administration)
- Le contenu du secret médical
- L'accès aux données médicales nominatives (accès des ayants droit, des « proches », des tiers...)
- État de la jurisprudence

Les dérogations au principe général (prévues par la loi, obligatoires, facultatives)

- Le signalement
- Le secret partagé (le travail en équipe, la télémédecine)
- L'hypothèse particulière du partage de l'information (hypothèse de la médecine de contrôle)

Secret médical et devoir d'information : respect de droits contradictoires ? (au travers de l'analyse de 3 exemples)

- Exemple du refus du patient d'être informé
- Exemple de l'accouchement sous X
- Exemple du secret médical et VIH

2^{ème} partie - LA RESPONSABILITE DU PROFESSIONNEL DE SANTE EN CAS DE VIOLATION DU SECRET MEDICAL

Le secret médical face au juge

La violation du secret comme fondement de responsabilité

- Responsabilité civile/administrative
- Responsabilité pénale
- Responsabilité disciplinaire
- État de la jurisprudence